

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 13 novembre 2017 à 19 h 30**.

Monsieur le maire Robert Julien préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien	Siège n° 4 : M. Claude Lapolice
Siège n° 2 : M. Christian Lemay	Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce	Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le maire M. Robert Julien constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

328-11-2017

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Mme Francine Julien demande à ajouter le point suivant :

- Toilette CDL

M. Jocelyn Chamberland demande à ajouter les points suivants :

- Emprunt temporaire
- Excavation S. Plante facture N° : 127796
- Transport en vrac facture N° : 2269

Le varia demeure ouvert.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 13 novembre 2017**

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 2 octobre 2017

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer – Octobre 2017
- 5 Proclamation et assermentation des élus
- 6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 7 Calendrier 2018 – Séances du conseil
- 8 Dépôt au registre public des déclarations – code d'éthique des élus
- 9 Nomination promaire 2018
- 10 Banque Nationale – Signataires autorisés
- 11 Fermeture périodes des Fêtes 2017
- 12 Maskatel – Déploiement de la fibre optique
- 13 IPC 2018 et indexation salariale
- 14 Politique de civilité = M. Jean-Pierre Vallée

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

- 15 Démission – Martine Bernier – Directrice générale / secrétaire-trésorière
- 16 Préparation des budgets 2018
- 17 FQM – Formations nouveaux élus – Le comportement éthique
- 18 FQM – Formations cours de base
- 19 Feuillet paroissial 2018

**Sécurité incendie**

- 20 Nomination directeur SSI
- 21 SIUCQ – Adhésion 2018
- 22 Réparation pare-chocs citerne
- 23 Assurance-vie pompiers et premiers répondants – renouvellement

**Premiers Répondants**

- 24 Démission – Annie St-Amant
- 25 Formation-certification 3 premiers répondants

**Voirie**

- 26 Projet rue des Sorel – Branchement pluvial
- 27 Autorisation de paiement – EXP – Fact. No : 402221
- 28 Projet rue des Sorel – Décompte progressif

**Hygiène du milieu**

- 29 Offre de services EXP – Production eau potable
- 30 Demande d'intervention – Cours d'eau Armand Doré – Br-10
- 31 Demande d'intervention – Cours d'eau Armand Doré
- 32 Demande d'intervention – Cours d'eau Rang des Sorel
- 33 Demande d'intervention – Cours d'eau Rang St-Méthode – Br-8

**Urbanisme et zonage et développement**

- 34 Inspecteur en bâtiment et en environnement – Tâches et pouvoirs
- 35 Chemin St-Ambroise
- 36 COMBEQ – Adhésion 2018
- 37 Infraction mat : 5981 39 6572
- 38 Demande mat : 5880 47 7124
- 39 Pavillon l'Assuétude – Autorisation de permis

**Loisirs et culture**

- 40 CRSG – Entretien patinoire 2017-2018
- 41 Party bénévoles 2017
- 42 Virement budgétaire de CDL à Immo Enseigne lumineuse
- 43 Course du P'tit frais 2018
- 44 CRSBP – Représentant 2018
- 45 Connexion internet – J. Janelle
- 46 Enseigne lumineuse – Demande pour publication
- 47 Dénonciation – Entente location de la rosette – C. Joyal
- 48 Budget 2017 – Parc et terrain de jeux
- 49 Excédent de coûts – Projet toiture CRSG

**Général**

**Varia :**

50

**Correspondance**

51

**Période à l'assistance**

52

**Levée de l'assemblée**

53

**ADOPTÉE**

- 329-11-2017**    **3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**  
**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 tel que présenté et rédigé.

**ADOPTÉE**

- 330-11-2017**    **ADMINISTRATION**  
**4. ADOPTION DES COMPTES A PAYER – OCTOBRE 2017**

Total des salaires :..... 28 790.57 \$  
Total capital et intérêt :..... 0.00 \$  
Total incompressible :..... 71 694.55 \$  
Total à payer :..... 124 115.12 \$  
Grand total des déboursés :..... 224 600.24 \$

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**5. PROCLAMATION ET ASSERMENTATION DES ELUS**

Faisant suite aux élections municipales du 5 novembre dernier, Mme Martine Bernier directrice générale et présidente d'élection proclame l'élection de la candidate suivante :

- Siègne n° 1 : Mme Francine Julien

Mme Bernier procède par la suite à l'assermentation de tous les élus dans le respect du Code d'éthique et de déontologie.

**6. DEPOT DES DECLARATIONS D'INTERETS PECUNIAIRES**

Sont déposées à la présente séance du conseil, les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil :

- M. Robert Julien, maire
- Siègne N° 1 : Mme Francine Julien
- Siègne N° 2 : M. Christian Lemay
- Siègne N° 3 : Mme Dominique Laforce
- Siègne N° 4 : M. Claude Lapolice
- Siègne N° 5 : M. Jocelyn Chamberland
- Siègne N° 6 : M. Luc Chapdelaine

- 331-11-2017**    **7. CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL 2018**

**CONSIDERANT QUE** le conseil municipal se réfère au règlement numéro 135-2008, pour dresser le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018;

**CONSIDERANT QUE** le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacun, art. 148 C.M.;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires 2018 du conseil comme suit :

<b>Séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Guillaume</b>				
<b>Année 2018</b>				
<u>Mois</u>	<u>Jour</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>adresse</u>
Janvier	Lundi	15	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Février	Lundi	5	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Mars	Lundi	5	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Avril	Lundi	9	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Mai	Lundi	7	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Juin	Lundi	4	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Juillet	Lundi	9	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Août	Lundi	13	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Septembre	Mardi	4	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Octobre	Lundi	1	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Novembre	Lundi	5	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Décembre	Lundi	3	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste

**ADOPTÉE**

**8. DEPOT DU REGISTRE PUBLIC DES DECLARATIONS – CODE D'ETHIQUE DES ELUS**

Aucun document n'est déposé puisqu'aucun enregistrement n'a été porté au registre public des déclarations – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, et ce, au 13 novembre 2017.

**332-11-2017**

**9. NOMINATION PROMAIRE 2018**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de nommer Monsieur Jocelyn Chamberland promaire, et ce, jusqu'au 31 décembre 2018. Il est aussi résolu que M. Jocelyn Chamberland agisse à titre de substitut au maire, M. Robert Julien, lors des séances du conseil des maires de la MRC de Drummond.

**ADOPTÉE**

**333-11-2017**

**10. BANQUE NATIONALE – SIGNATAIRES AUTORISES**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que soient retirés M. Jean-Pierre Vallée et Mme Martine Bernier à titre de représentants de la municipalité de Saint-Guillaume à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la Banque Nationale du Canada.

Il est aussi résolu que soient nommés M. Robert Julien, ainsi que Mme Véronique Trudel, représentants de la municipalité de Saint-Guillaume à l'égard de tout compte qu'elle détiendra à la Banque Nationale du Canada :

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que M. Jean-Pierre Vallée et Mme Martine Bernier ne sont plus représentants et ne sont plus autorisés à exercer de pouvoirs de gestion au nom de la municipalité de Saint-Guillaume.

**QUE** M. Robert Julien et Mme Véronique Trudel agiront à compter de la date de la présente résolution, au titre de représentants de la municipalité de Saint-Guillaume et exerceront les pouvoirs de gestion suivants :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité de Saint-Guillaume;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

- Demander l'ouverture par la banque de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité de Saint-Guillaume;
- Signer tout document ou convention utiles pour la bonne marche des opérations de la municipalité de Saint-Guillaume;
- À l'égard des emprunts de cette dernière et des garanties qu'elle pourra consentir;
- Pourront aussi, au nom de la municipalité de Saint-Guillaume, faire, signer, et exécuter tout document nécessaire pour donner plein effet au règlement relatif aux emprunts et aux garanties de la municipalité Saint-Guillaume.

**ADOPTÉE**

**334-11-2017 11. PERIODE DES FETES 2017 – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** la période entre la fête de Noël et du jour de l'An s'avère une période peu achalandée;

**SUR PROPOSITION** de M. Christian Lemay, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu de fermer le bureau municipal pour la période des Fêtes 2017, soit du vendredi 22 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018 inclusivement. De retour le lundi 8 janvier 2017.

**ADOPTÉE**

**335-11-2017 12. MASKATEL – DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de déploiement de la fibre optique est actuellement en voie d'être concrétisé sur le territoire de la Municipalité et que le projet sera déployé en cinq (5) étapes, chacune des étapes représentant un secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** cet investissement comblera un besoin sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut, en vertu de l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide financière pour le déplacement ou l'enfouissement de tout réseau de télécommunication ou de distribution d'énergie, de même qu'à l'installation d'équipements devant servir à cette distribution;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* ne s'applique pas dans un tel cas;

**CONSIDÉRANT** les frais reliés au déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Municipalité de même que les coûts reliés au branchement des immeubles des citoyens au réseau de fibres optiques à être construit, plus particulièrement les frais reliés à l'installation des équipements requis pour desservir chacune des résidences;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume juge approprié d'octroyer une aide financière au Groupe Maskatel LP pour compléter le déploiement du réseau de fibres optiques dans la Municipalité et pour compenser une partie des frais reliés à l'installation des équipements requis pour distribuer le réseau de fibres optiques dans chacune des résidences;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permet de répondre aux besoins des citoyens de la Municipalité;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu;

**QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume accorde une aide financière au Groupe Maskatel LP selon les modalités suivantes :

1. L'aide financière accordée s'élève à un montant maximal de 150 000 \$, lequel sera remis à l'entreprise comme suit; Un premier versement de 75 000 \$ à l'adoption de la présente résolution. Deux versements subséquents à raison

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

d'un premier versement de 30 000 \$ pour les travaux complétés des deux premiers secteurs et un deuxième versement de 45 000 \$ à la fin des travaux.

2. Le dernier versement au montant de 45 000 \$ sera versé seulement lorsque les travaux d'installation des équipements requis pour distribuer le réseau de fibres optiques dans chacune des résidences du territoire de la Municipalité seront terminés;
3. Les travaux devront être complétés dans un délai de six mois suivant l'adoption de la présente résolution.

**QUE** le montant de l'aide financière accordée au Groupe Maskatel LP, d'une somme maximale de 150 000 \$, soit pris à même les surplus de la Municipalité (ou le fonds général);

**QUE** le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution lorsque toutes les conditions qui y sont prévues auront été réalisées.

**ADOPTÉE**

**336-11-2017**

**13. IPC 2018 ET INDEXATION SALARIALE**

**CONSIDERANT** la résolution n° : 146-2011 concernant la politique de rémunération du personnel;

**CONSIDERANT** l'IPC (*indice des prix à la consommation*) applicable pour 2017, établi au taux de 1.1 %;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser l'indexation, du traitement des élus en vertu du règlement n° 163-2011 et selon l'IPC de 1.1 %. Il est aussi résolu, d'indexer le taux horaire des employés municipaux selon la politique de rémunération du personnel en vigueur, et selon l'IPC de 1.1 % pour un total d'indexation salarial de 4.1 %, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les employés municipaux concernés sont :

- Véronique Trudel – Directrice générale adjointe
- Alain Laprade – inspecteur municipal
- Annick Vincent – Inspecteur en bâtiment et en environnement
- Yannick Roy – aide-inspecteur.

**ADOPTÉE**

**337-11-2017**

**14. POLITIQUE DE CIVILITE = M. JEAN-PIERRE VALLEE**

**CONSIDERANT** la résolution N° : 043-02-2013 adoptant la politique de civilité de la municipalité de Saint-Guillaume;

**CONSIDERANT QUE** M. Jean-Pierre Vallée a cumulé 12 ans au poste de maire de la municipalité de Saint-Guillaume;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser et appliquer la section « **RETRAITE EMPLOYÉ ET MEMBRE DU CONSEIL** » de la politique de civilité de la municipalité de Saint-Guillaume et qu'une lettre de remerciement lui soit envoyée.

**ADOPTÉE**

**338-11-2017**     **15. DEMISSION – MME MARTINE BERNIER – DIRECTRICE GENERALE / SECRETAIRE-TRESORIERE**

**CONSIDERANT QUE** Mme Martine Bernier a présenté une lettre de démission de son poste de directrice générale / secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Guillaume.

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'accepter la démission de Mme Martine Bernier.

**ADOPTÉE**

**339-11-2017**     **16. PREPARATION DES BUDGETS 2018**

**CONSIDERANT** la démission de Mme Martine Bernier, directrice générale;

**CONSIDERANT QUE** Mme Bernier offre son aide à la préparation des budgets 2018;

**CONSIDERANT QUE** Mme Bernier demande à ce que le taux horaire consentit pour cette tâche, soit le même que durant son emploi à la municipalité, aux fonctions de directrice générale;

**CONSIDERANT QUE** Mme Bernier demande le remboursement de ses frais de déplacement, selon la politique en vigueur;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de Mme Martine Bernier pour la préparation des budgets 2018. Que le taux horaire consenti soit le même que durant son emploi à la municipalité aux fonctions de directrice générale et que ses frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**340-11-2017**     **17. FQM – FORMATION NOUVEAUX ELUS – LE COMPORTEMENT ETHIQUE**

**CONSIDERANT QUE** la FQM offre la formation « le comportement éthique – en ligne » au coût de 200 \$ par inscription;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 200 \$ chacun aux nouveaux élus M. Robert Julien et M. Christian Lemay, soit un total de 400 \$ plus les taxes applicables pour leur inscription et participation à la formation de la FQM, « le comportement éthique – en ligne ».

**ADOPTÉE**

**341-11-2017**     **18. FQM – FORMATION COURS DE BASE**

**CONSIDERANT QUE** la FQM (*Fédération Québécoises des Municipalités*) offre des cours de base à tous les élus savoir :

Le comportement éthique – en ligne au coût de 200 \$

Les rôles et responsabilités des élus(e)s au coût de 315 \$

La gestion financière municipale au coût de 330 \$

Maîtriser vos dossiers municipaux au coût de 330 \$

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser la participation des élus aux formations des cours de base offerts de la FQM et autoriser une dépense maximale de 330 \$ par formation.

**ADOPTÉE**

**342-11-2017**      **19. FEUILLET PAROISSIAL 2018**  
**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense et le versement de la somme de 150 \$ au Comité B.G.P. pour un espace publicitaire sur le feuillet paroissial de Saint-Bonaventure / Saint-Guillaume / Saint-Pie-de-Guire, et ce, pour la période couvrant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE**

**343-11-2017**      **SECURITE INCENDIE**  
**20. NOMINATION DIRECTEUR SSI**  
**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 257-08-2017;

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 312-10-2017;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu :

- D'annuler la résolution N<sup>o</sup> : 312-10-2017
- De mandater M. Michel Brouillard assistant-directeur à assurer l'intérim de la direction du SSI Saint-Guillaume;
- Que l'intérim soit assuré jusqu'à entente à intervenir avec M. Simon Benoit.

**ADOPTÉE**

**344-11-2017**      **21. SIUCQ – ADHESION 2018**  
**SUR PROPOSITION** de M. Christian Lemay, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion au SIUCQ (*Service d'Intervention d'Urgence du Centre-du-Québec*) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, au coût de 1 702.80 \$, soit 1.10 \$ par habitant, pour une population de 1 548 personnes.

**ADOPTÉE**

**22. REPARATION PARE-CHOCS CITERNE**  
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**345-11-2017**      **23. ASSURANCE-VIE POMPIERS ET PREMIERS REpondANTS – REnouvellement**  
**SUR PROPOSITION** de M. Christian Lemay, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de la protection assurance-vie pour les pompiers et premiers répondants avec SSQ assurances, police N<sup>o</sup> : 1F790, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, au coût 750 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**346-11-2017**      **PREMIERS REpondANTS**  
**24. DEMISSION – ANNIE ST-AMANT**  
**CONSIDERANT QUE** Mme Annie St-Amant a présenté une lettre de démission de son poste de premier répondant de la municipalité de Saint-Guillaume.

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'accepter la démission de Mme Annie St-Amant, premier répondant et qu'une lettre de remerciement lui soit envoyée.

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

Le conseil municipal la remercie pour toutes ces années de service au mieux-être de la communauté.

**ADOPTÉE**

- 347-11-2017**     **25. FORMATION-CERTIFICATION 3 PREMIERS REpondants**  
**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense approximative de 3 600 \$ pour la formation-certification de 3 premiers répondants, à savoir Mme Véronique Pétrin, Mme Camille Belley et Mme France Ponton, le tout incluant formation, repas et déplacement.

**ADOPTÉE**

- 348-11-2017**     **VOIRIE**  
**26. PROJET RUE DES SOREL – BRANCHEMENT PLUVIAL**  
**CONSIDERANT** la résolution 106-04-2017;

**CONSIDERANT** une demande de branchement des propriétés de la rue des Sorel au réseau pluvial en construction;

**CONSIDERANT QUE** le branchement de chaque propriété au réseau pluvial de la municipalité n'était pas prévu au plan et devis adopté à la résolution N° : 106-04-2017;

**CONSIDERANT QUE** chaque branchement est au coût approximatif de 1 500 \$ plus les taxes applicables pour l'ajout d'une somme totale d'environ 35 000 \$ au projet rue des Sorel;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser et d'ajouter une dépense approximative de 35 000 \$ au projet rue des Sorel pour le branchement au réseau pluvial de la municipalité de chaque propriété de cette rue.

**ADOPTÉE**

- 349-11-2017**     **27. AUTORISATION DE PAIEMENT – EXP – FACT : N° : 402221**  
**CONSIDERANT** la résolution N° : 287-09-2017;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement de la facture N° : 402221 au montant de 9 652.50 \$ plus les taxes applicables en référence aux honoraires professionnels au 20 octobre 2017 pour l'assistance technique au projet rue des Sorel.

**ADOPTÉE**

- 350-11-2017**     **28. PROJET RUE DES SOREL – DECOMPTE PROGRESSIF**  
**CONSIDERANT** la réception du décompte progressif N° 1, de la firme EXP en regard du projet rue des Sorel, SGUM-00233467, daté du 8 novembre 2017, numéro de dossier 17317;

**CONSIDERANT** la recommandation favorable de la firme EXP à payer ledit décompte progressif au montant de 208 107.90 \$ plus les taxes applicables;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif N° : 1, numéro de dossier 17317 de la firme EXP en regard des travaux du projet rue des Sorel, au montant de 208 107.90 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

***M. Luc Chapdelaine quitte l'assemblée à 20 h 55***  
***M. Luc Chapdelaine rejoint l'assemblée à 20 h 58***

**HYGIENE DU MILIEU**

**351-11-2017**

**29. OFFRE DE SERVICES EXP – PRODUCTION EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme EXP au montant de 16 300 \$ pour l'étude pour l'alimentation en eau potable de la coop Agrilait N° : SGUM-00000-PP en date du 13 novembre 2017;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de mandater et retenir l'offre de service de la firme EXP au montant de 16 300 \$ pour l'étude pour l'alimentation en eau potable de la coop Agrilait N° : SGUM-00000-PP en date du 13 novembre 2017.

**ADOPTÉE**

**352-11-2017**

**30. DEMANDE D'INTERVENTION – COURS D'EAU ARMAND DORE – BR-10**

**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'eau Armand Doré – branche 10 est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des coûts sera attribué à la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains aux travaux effectués dans ledit cours d'eau;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**353-11-2017**

**31. DEMANDE D'INTERVENTION – COURS D'EAU ARMAND DORE**

**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'eau Armand Doré est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des coûts sera attribué à la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains aux travaux effectués dans ledit cours d'eau;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**354-11-2017**     **32. DEMANDE D'INTERVENTION – COURS D'EAU RANG DES SOREL**  
**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'eau Rang des Sorel est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des coûts sera attribué à la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains aux travaux effectués dans ledit cours d'eau;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**355-11-2017**     **33. DEMANDE D'INTERVENTION – COURS D'EAU RANG ST-MÉTHODE – BR-8**  
**CONSIDÉRANT QUE** le cours d'eau Rang Rang St-Méthode – Br-8 est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

**CONSIDÉRANT QUE** le mode de répartition des coûts sera attribué à la longueur de la bande riveraine propre à chacun des propriétaires riverains aux travaux effectués dans ledit cours d'eau;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin d'intervenir pour des travaux d'entretien faisant suite à des sédiments accumulés nuisant ainsi à l'écoulement et au drainage des terres adjacentes, étant entendu que la municipalité de Saint-Guillaume s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier.

**ADOPTÉE**

**URBANISME ET ZONAGE ET DEVELOPPEMENT**

**356-11-2017**     **34. INSPECTEUR EN BATIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – TACHES ET POUVOIRS**  
**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la municipalité est occupé par Mme Annick Vincent en regard de la résolution N<sup>o</sup>: 190-06-2013;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité est chargé des fonctions suivantes :

- Fonctionnaire responsable de l'application du RCI de la MRC de Drummond;
- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
- Fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur le traitement et l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* R.Q. Q-2, r.22;
- Fonctionnaire responsable du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* Q-2, r.35.2, de catégorie 3;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que Mme Annick Vincent, au titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement est autorisée de façon générale à voir à l'application des règlements municipaux ci-haut mentionnés, le conseil l'autorisant généralement par le fait même à délivrer des constats d'infraction servant à cette fin.

**ADOPTÉE**

**35. CHEMIN ST-AMBROISE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**357-11-2017**

**36. COMBEQ – ADHESION 2018**

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion pour l'année 2018 auprès de la COMBEQ (*Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec*), et ce, pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Annick Vincent. Il est aussi résolu d'autoriser une dépense approximative de 375.00 \$ plus les taxes applicables pour cette adhésion.

**ADOPTÉE**

**37. INFRACTION MAT : 5981 39 6572**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**38. DEMANDE MAT : 5880 47 7124**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**358-11-2017**

**39. PAVILLON L'ASSUETUDE – AUTORISATION DE PERMIS**

**CONSIDERANT QUE** le Pavillon l'Assuétude est soumis au PIIA (Programme d'implantation et d'intégration architectural);

**CONSIDERANT QU'**une demande de permis de rénovation a été déposée auprès de l'inspecteur en bâtiment, Mme Annick Vincent, afin de procéder à des travaux de réfection du balcon avant;

**CONSIDERANT QUE** la nature des travaux prévus respecte le caractère architectural du bâtiment;

**CONSIDERANT** la recommandation favorable du CCU (*Comité Consultatif en Urbanisme*);

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser l'émission d'un permis de rénovation au Pavillon de l'Assuétude pour des travaux de réfection du balcon avant.

**ADOPTÉE**

**LOISIRS ET CULTURE**

**359-11-2017**

**40. CRSG – ENTRETIEN PATINOIRE 2017-2018**

**CONSIDERANT QUE** le CRSG (*Centre Récréatif St-Guillaume*) cherche à pourvoir le poste de préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2017 – 2018;

**CONSIDERANT QUE** l'aide-inspecteur, M. Yannick Roy occupe cette fonction depuis quelques années et démontre encore de l'intérêt à occuper cette fonction de préposé à l'entretien de la patinoire du CRSG, saison hivernale 2017-2018;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu d'affecter l'aide-inspecteur municipal, M. Yannick Roy, au titre de préposé à l'entretien de la patinoire du CRSG pour la saison hivernale 2017-2018. Que les termes et conditions suivants soient établis;

- Début de la période d'entretien de la patinoire : Dès que la température le permet;
- Fin de la période d'entretien de la patinoire : En fonction de la température;
- Poste sous la supervision d'un responsable du CRSG;
- Que le nom du responsable du CRSG soit acheminé à la municipalité dans les plus brefs délais;
- Que les heures travaillées soient égales aux heures payées, et ce au taux horaire habituel de M. Roy;
- Que M. Roy tienne une feuille de temps précise et explicite des heures travaillées à l'entretien de la patinoire;
- Que la feuille de temps de M. Roy soit signée et autorisée chaque semaine par le responsable du CRSG;
- Qu'un budget maximum de 5 000 \$ est entendu pour la rémunération du préposé affecté à l'entretien de la patinoire, saison 2017-2018, incluant les avantages sociaux;
- Qu'advenant une saison hivernale exigeant un surplus de temps, le CRSG aura la responsabilité de vérifier à ce que le temps rémunéré du préposé n'excède pas le budget alloué de 5 000 \$, incluant les avantages sociaux;
- Qu'à la fin de la période d'entretien de la patinoire, la municipalité fasse parvenir une facture au CRSG pour les coûts de rémunération engagés, incluant les avantages sociaux, ne devant pas excéder 5 000 \$.

**ADOPTÉE**

**360-11-2017**

**41. PARTY BENEVOLES 2017**

**CONSIDERANT** la résolution N° : 321-10-2017;

**CONSIDERANT** l'offre de service reçue de traiteur buffet Frédéric pour un repas chaud traditionnel au coût de 19.00 \$ par personne service inclus, plus les taxes applicables;

**CONSIDERANT** le budget prévisionnel préparé par M. Jaclyn Joyal, coordonnateur au CRSG indiquant une somme approximative de 1 924.25 \$ à être défrayée par la municipalité;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu :

De prévoir un repas chaud traditionnel, de style buffet, au coût de 19.00 \$ par personne service inclus, plus les taxes applicables;

- Qu'une bouteille de vin pour 4 personnes soit incluse au repas, au coût approximatif de 11.00 \$ par bouteille;
- D'offrir un service de bar avec vente de bières, vin, boissons gazeuses et eau minérale;
- Que le coût pour conjoint soit établi à 25 \$ payable avant le 24 novembre 2017.

**QUE** la municipalité autorise une dépense approximative de 1 924.25 \$ pour cette activité.

**ADOPTÉE**

**361-11-2017**

**42. VIREMENT BUDGETAIRE DE CDL A IMMO – ENSEIGNE LUMINEUSE**

**CONSIDERANT** la résolution N° : 231-07-2017;

**CONSIDERANT QUE** les dépenses entourant l'achat et l'installation de l'enseigne lumineuse sont portées aux immobilisations de la municipalité;

**CONSIDERANT QU'**un solde budgétaire de 1 314.64 \$ est disponible au poste CDL St-Guillaume N° : 02 629 00 970;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser un virement budgétaire du poste 02 629 00 970 – CDL St-Guillaume vers le poste d'immobilisation 03-310-17-003 – Immo Enseigne pylône.

**ADOPTÉE**

**362-11-2017**

**43. COURSE DU P'TIT FRAIS 2018**

**CONSIDERANT** une demande de M. Hugo Tremblay du CRSG (*Centre Récréatif St-Guillaume*) pour la tenue d'une course à pied devant se dérouler le 29 septembre 2018;

**CONSIDERANT QUE** le parcours de la course est établi sur des rues de juridiction municipale;

**CONSIDERANT QUE** la course du P'tit frais demande à la municipalité;

- de fermer certaines rues et la piste cyclable pour la durée de la course;
- d'aviser les citoyens des rues concernées par les fermetures de rue dues à la course, et ce, dans la plage horaire proposée;
- de prêter des barrières routières ainsi que des panneaux de détour et des cônes orange;
- De fournir la toilette sèche qui est installée tout l'été à l'Église, et ce, gratuitement pour la date de l'événement, soit le 29 septembre 2018;
- de faire la demande au SIUCQ pour leur présence lors de l'événement.

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser la course du P'tit Frais, édition 2018 comme présentée par M. Hugo Tremblay du CRSG et dont le parcours est établi sur les rues de juridiction municipale et d'autoriser les demandes ci-haut mentionnées.

**ADOPTÉE**

**363-11-2017**

**44. CRSBP – REPRESENTANT 2018**

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de nommer pour l'année 2018 les représentants officiels suivants auprès du CRSBP :

- Mme Francine Julien au titre d'élue responsable de la bibliothèque;
- Mme Johanne Forcier au titre de coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉE**

**364-11-2017**

**45. CONNEXION INTERNET – J. JANELLE**

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 033-02-2016;

**CONSIDERANT QUE** depuis il y a eu une indexation à la hausse et qu'il y aurait lieu d'ajouter les taxes applicables au montant;

**CONSIDERANT QUE** M. Jocelyn Janelle est responsable du montage graphique du journal municipal l'Info Saint-Guillaume, et ce, pour chacune des 10 parutions annuelles;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est résolu **à la majorité** d'autoriser une dépense et le versement d'un montant mensuel de 33.29 \$, à M. Jocelyn Janelle, en guise de compensation pour sa connexion internet fournie à Drummondville par la firme Cogeco et ce, tant qu'il sera responsable de l'édition du Journal municipal L'Info Saint-Guillaume.

**Mme Dominique Laforce demande le vote**

Pour : 4

Contre : 2

**CONSIDERANT QUE** Mme Dominique Laforce fait une contre-proposition;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est **unanimentement** résolu d'autoriser et de verser un montant forfaitaire de 285 \$ par mois, et ce, dix (10) fois par année, à M. Jocelyn Janelle, en guise de compensation pour sa connexion internet fournie à Drummondville par la firme Cogeco ainsi que sa charge de responsable au montage graphique de l'Info Saint-Guillaume, et ce, tant qu'il sera responsable de l'édition du Journal municipal, L'Info Saint-Guillaume.

**ADOPTÉE**

**46. ENSEIGNE LUMINEUSE – DEMANDE POUR PUBLICATION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**365-11-2017**

**47. DENONCIATION – ENTENTE LOCATION DE LA ROSETTE – C. JOYAL**

**CONSIDERANT QUE** M. Claude Joyal désire mettre fin à l'entente de location pour la rosette située sur l'une de ses propriétés;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de ne pas renouveler l'entente de location de la rosette située sur l'une des propriétés de M. Claude Joyal. Que ladite rosette sera retirée de son emplacement dès le printemps 2018 et que le terrain soit remis en état.

**ADOPTÉE**

**366-11-2017**

**48. BUDGET 2017 – PARC ET TERRAIN DE JEUX**

**CONSIDERANT QUE** le solde budgétaire 2017 du poste 02-701-50-529 – CRSG – Entr. Parc-terrain jeux est au montant de 5 000 \$;

**CONSIDERANT** la demande de M. Luc Chapdelaine à l'effet de verser cette somme au CRSG (*Centre récréatif* Saint-Guillaume) afin de combler les coûts d'entretien du terrain de soccer;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser le versement du solde disponible au poste 02-701-50-529 – CRSG – Entr. Parc-terrain jeux au CRSG.

**ADOPTÉE**

**367-11-2017**

**49. EXCEDENT DE COÛTS – PROJET TOITURE CRSG**

**CONSIDERANT** la résolution N<sup>o</sup> : 313-11-2016;

**CONSIDERANT QUE** lors des travaux de toitures des réparations à la cheminée ont dû être effectués pour une somme approximative de 1 968.13 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDERANT QUE** la réparation de la toiture indique un excédent de coûts de 546.73 \$;

**SUR PROPOSITION** M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser un excédent de coûts d'une somme de 2 514.86 \$ plus les taxes applicables. **QUE** cette somme soit versée au CRSG sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**GENERAL**

**50. VARIA**

Mme Francine Julien demande à ajouter

- Toilette CDL  
Après discussion des membres du conseil, ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

M. Jocelyn Chamberland demande à ajouter

- Emprunt temporaire  
Après discussion des membres du conseil, ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**368-11-2017**

**EXCAVATION S. PLANTE FACTURE N° : 127796**

**TRANSPORT EN VRAC FACTURE N° : 2269**

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu que la facture N° : 127796 de Excavation S. Plante ainsi que la facture N° : 2269 de Transport en vrac, soient affectées au poste 02-320-00-521 – Voirie – Entr. Pluvial et fossés.

**ADOPTÉE**

**51. CORRESPONDANCE**

Un tableau des correspondances reçues durant le mois d'octobre est remis aux membres du conseil.

**52. PERIODE A L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

**369-11-2017**

**53. LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 22 heures, 15 minutes.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Bernier d.m.a.  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 décembre 2017